

Séance du 26 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Présents : MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ – Michel DAVID - Gérard LETELLIER - Éric BÉNARD ;

Mmes Catherine JOUIS – Annick LEROUX, Josiane LESUEUR.

Absentes excusées : Mme Jocelyne CHEVAL donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.
M. René DELAFOSSE donne pouvoir à M. François DODELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUILBERT.

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 21 Avril 2023

I] – Délibération pour ouvrir une ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une ligne de trésorerie doit être ouverte en urgence afin de faire face aux dépenses liées principalement à la Restauration de la Chapelle.

En effet, il a été alerté par le centre des finances public de BARENTIN que notre compte 515 était, à ce jour, créditeur et qu'il était impossible de payer les acomptes aux entreprises intervenantes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix a pris les décisions suivantes :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 120 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 120 000,00 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,54 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 150,00 Euros
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,25 %

Article 2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, François DODELIN, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne de Normandie.

Article 3

Le Conseil Municipal autorise le Maire, François DODELIN, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne de Normandie.

II] Délibération concernant l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE 76 :

VU :

- Le code général des collectivités territoriale, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- la délibération du 09 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences du SDE76,
- la délibération du comité syndical du SDE76 du 21 février 2023 acceptant cette adhésion,
- le projet de statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE76 et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Énergie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1^{er} janvier 2024.

PROPOSITION :

Le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76 est présenté au Conseil Municipal.
Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76,

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de BOLBEC au SDE76,

III] – Questions Diverses :

- Monsieur Michel DAVID demande des informations sur les tarifs du columbarium ainsi que le nombre d'urnes possible dans chaque case.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire
lève la séance. Il est 18h20.